



Unis pour l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

3-4 décembre 2026, Genève

Travaux de la Commission permanente de 2024 à 2026, y compris l'initiative relative à un cadre de politique du Mouvement

RAPPORT INTÉRIMAIRE

Octobre 2026

FR

CD/26/10
Original : anglais
Pour information

Document établi par
la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

RAPPORT INTÉRIMAIRE

Travaux de la Commission permanente de 2024 à 2026, y compris l'initiative relative à un cadre de politique du Mouvement

RESUME

La 19^e session de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Commission permanente) a commencé ses travaux en octobre 2024, après l'élection de cinq nouveaux membres lors de la XXXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale). Depuis lors, la Commission permanente a consacré une grande partie de son attention à la préparation des réunions statutaires de 2026 du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement), avec le soutien du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale), en tant que co-organisateurs de ces réunions.

Au cours de la période 2024–2026, les travaux de la Commission permanente ont également porté sur les points suivants :

- examiner et évaluer les progrès accomplis sur les questions touchant à l'harmonie, à la coordination et à l'unité au sein du Mouvement ;
- renforcer le cadre de la Commission permanente en matière d'intégrité ;
- attribuer deux distinctions du Mouvement, à savoir la Médaille Henry Dunant et le Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité pour 2026 ;
- faire progresser l'initiative relative à un cadre de politique du Mouvement visant à promouvoir l'efficacité de l'élaboration des politiques du Mouvement et à renforcer la mise en œuvre des résolutions en améliorant l'accessibilité ;
- engager une réflexion collective sur l'avenir du Mouvement et lancer l'élaboration d'une proposition de valeur ;
- veiller à ce que les Sociétés nationales participent activement aux réunions statutaires.

Pour en savoir plus sur les [décisions](#) et les activités de la Commission permanente, abonnez-vous à son [bulletin](#) et consultez son [site Web](#).

1) INTRODUCTION

La Commission permanente est le mandataire de la Conférence internationale entre deux Conférences. Ses attributions sont définies à l'article 18 des Statuts du Mouvement.

Elle a pour mandat de préparer le Conseil des Délégués et la Conférence internationale et d'examiner les questions qui concernent le Mouvement dans son ensemble. Elle est un lieu de réflexion où les questions importantes à l'échelle du Mouvement sont étudiées et discutées. Elle contribue à régler les différends, à promouvoir l'harmonie et la coordination dans l'action du Mouvement et à encourager et favoriser la mise en œuvre des décisions du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale.

19^e session et composition

Le 30 octobre 2024, la XXXIV^e Conférence internationale a élu cinq membres de la Commission permanente issus de différentes Sociétés nationales. Ils ont tous été élus à titre

personnel : M^{me} Mercedes Babé (Espagne), M. Wang Ping (Chine), M. Georges Kettaneh (Liban), M. Sven Molleklev (Norvège) et M^{me} Helen Durham (Australie).

Ils sont rejoints au sein de la Commission permanente par des représentants des deux institutions basées à Genève. Côté CICR, les membres sont M^{me} Mirjana Spoljaric, présidente, et M^{me} Cordula Droege, qui a remplacé M. Olivier Ray en juillet 2026. La Fédération internationale, quant à elle, est représentée par M^{me} Kate Forbes, présidente, et M^{me} Lucie Laplante, qui a remplacé le secrétaire général de la Fédération, M. Jagan Chapagain, en juin 2025.

Lors de la première réunion de la Commission permanente qui a suivi l'élection, les membres ont élu M^{me} Mercedes Babé présidente et M. Wang Ping vice-président de la 19^e session.

La Commission permanente se félicite de l'équilibre hommes-femmes parmi les membres élus, conformément à la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2022. Toutefois, elle constate avec regret un déséquilibre géographique dans sa composition.

Conformément aux critères d'élection, la Commission permanente encourage les candidats qualifiés, hommes et femmes, possédant un haut niveau d'expertise au sein du Mouvement et provenant de toutes les régions géographiques, à soumettre leur candidature aux élections de la 20^e session qui se tiendront dans le cadre de la XXXV^e Conférence internationale. La diversité de la représentation régionale demeure un élément essentiel pour favoriser une composition équilibrée et renforcer la gouvernance à l'échelle du Mouvement.

Attaques à l'encontre de volontaires et d'employés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge protégés par les emblèmes, promotion de leur sécurité

La Commission permanente a fait part de sa profonde tristesse face à la perte, depuis 2024, d'un nombre important de volontaires et de collaborateurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui travaillaient sans relâche au service de l'humanité et sont morts dans l'exercice de leurs fonctions.

La Commission permanente a exprimé sa solidarité et son admiration à l'égard de l'action menée par les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale pour répondre aux situations d'urgence et aux besoins humanitaires.

La grave détérioration du respect du droit international humanitaire (DIH) et de la protection des civils dans les conflits armés, la perte dévastatrice de nombreux travailleurs humanitaires pris dans les combats, la montée de la désinformation ciblant l'aide humanitaire impartiale et neutre et les conséquences déjà graves des coupes budgétaires sur l'action humanitaire dans le monde entier sont profondément préoccupantes.

Dans le cadre des préparatifs du Conseil des Délégués de 2026, la Commission permanente a souhaité que la voix collective du Mouvement soit mise davantage à profit pour exercer une pression en faveur de cette obligation partagée et non négociable que sont la protection et la sécurité des travailleurs humanitaires et du personnel médical.

Réunions, communication et représentation

Depuis le début de la session actuelle en octobre 2024, la Commission permanente a tenu cinq réunions ordinaires, la plupart ayant pratiquement eu pour but de réduire les coûts.

La 19^e session a fondé son plan de travail sur le mandat statutaire et les décisions de la Commission permanente. Elle a également défini sa propre orientation stratégique, qui tient compte du nouveau contexte ayant une incidence sur le secteur humanitaire, et a poursuivi les travaux entrepris lors des sessions précédentes.

Les groupes de travail et les organes subsidiaires de la Commission permanente ont fait progresser leurs travaux sur le cadre de politique du Mouvement, les distinctions décernées par le Mouvement, l'intégrité et la communication, ainsi que sur l'élection des membres de la Commission permanente.

La Commission permanente a participé à plusieurs manifestations organisées par le Mouvement aux niveaux mondial et local, notamment la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l'ouverture du pavillon du Mouvement à l'Exposition universelle de 2025, le 60^e anniversaire des Principes fondamentaux, la réunion annuelle des conseillers juridiques des Sociétés nationales et le 150^e anniversaire de la Croix-Rouge de Serbie. Par ailleurs, la présidente, bien qu'elle n'ait pas pu s'y rendre en personne, a envoyé des messages vidéo à l'Assemblée générale de l'Organisation des Sociétés arabes du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge, qui avait convié la Commission permanente à cette réunion. De même, la présidente s'est adressée au Conseil de direction de la Fédération internationale, à sa demande, et a eu des échanges avec l'Association des anciens élèves de la Fédération internationale ainsi qu'avec GLOW Red.

La Commission permanente a poursuivi sa communication avec le Mouvement et les membres de la Conférence internationale par le biais de son site Internet et des quatre bulletins publiés depuis décembre 2024.

Secrétariat

La composition du Secrétariat de la Commission permanente a changé en juillet 2026, suite au départ de son secrétaire, M. Yves-Jean Duméril. La Commission permanente saisit cette occasion pour lui exprimer sa sincère reconnaissance pour son dévouement et son expertise, ainsi que pour le travail précieux qu'il a accompli durant son mandat. Le poste de secrétaire de la Commission permanente est occupé temporairement par un consultant, M. Romain Benicchio.

Renforcer le cadre de la Commission permanente en matière d'intégrité

La Commission permanente, attachée aux normes d'intégrité les plus élevées, a poursuivi le processus d'examen entamé lors de sa 18^e session afin de renforcer son cadre en matière d'intégrité. Ses conclusions ont abouti à une révision de son Règlement et à l'élaboration d'un Code de conduite et d'une déclaration de conflit d'intérêts pour ses membres, rédigés avec le soutien des départements juridiques de la Fédération internationale et du CICR.

Dans ce contexte, les enseignements tirés des élections de 2024 à la Commission permanente ont fait l'objet d'un examen indépendant, et le cadre réglementaire, politique et administratif applicable aux élections de 2024 a été soumis à évaluation. L'objectif était d'identifier les améliorations potentielles, notamment en termes de respect des exigences d'intégrité.

Sur la base de ces travaux, la Commission permanente a réaffirmé la validité des Lignes directrices relatives aux candidats à l'élection à la Commission permanente, adoptées par le Conseil des Délégués en 2019. Elle a également réaffirmé le mandat et l'autorité de la Commission électorale et souligné qu'il importait de veiller à la mise en œuvre de mesures appropriées pour garantir la transparence totale et la vérification des candidatures, notamment en encourageant la soumission de ces dernières 60 jours avant l'ouverture de la Conférence internationale, comme le prévoient les lignes directrices de 2019 susmentionnées.

La Commission permanente remercie sincèrement les membres de la Commission électorale du travail bénévole qu'ils ont accompli dans l'exercice de leur mandat consultatif élargi et dans la révision du cadre électoral suite aux élections de 2024. Elle apprécie qu'ils aient confirmé leur disponibilité pour poursuivre leurs travaux sur les questions électorales, si nécessaire, en vue des prochaines élections.

2) PRÉPARATION DES RÉUNIONS STATUTAIRES DU MOUVEMENT

Préparation du Conseil des Délégués de 2026

Au cours des deux dernières années, la Commission permanente a collaboré étroitement avec le CICR et la Fédération internationale en tant que co-organisateurs pour concevoir des réunions statutaires inclusives, rationnelles et efficaces. Le Conseil des Délégués offre une tribune unique pour promouvoir l'unité, la coopération, la coordination et la confiance mutuelle entre les composantes du Mouvement et pour définir les positions, politiques, stratégies et pratiques de l'ensemble du Mouvement sur des questions humanitaires d'intérêt commun. Sur le thème « Unis pour l'humanité », le Conseil des Délégués de 2026 s'est fixé pour objectif de renforcer la cohésion au sein du Mouvement, affiner l'approche collective et unie dans un contexte mondial complexe, et renforcer l'action humanitaire fondée sur des principes.

En s'appuyant sur les réactions des Sociétés nationales, la Commission permanente s'est concentrée sur un nombre limité de résolutions afin d'établir des priorités stratégiques.

Au moment de l'établissement du présent rapport, cinq résolutions doivent être présentées au Conseil des Délégués de 2026 :

1. Utilisation fondée sur des principes et responsable des technologies de l'information et de la communication dans l'action humanitaire ;
2. Renforcement de la résilience des communautés urbaines – Principes d'action ;
3. Renforcer la préparation stratégique et opérationnelle du Mouvement pour faire face aux informations préjudiciables dans les contextes humanitaires ;
4. Renforcer le mandat et les capacités des Sociétés nationales en renforçant leur base juridique ;
5. Préserver l'humanité : nos efforts collectifs pour faire respecter le droit international humanitaire.

Cette dernière résolution a été élaborée à la demande d'un groupe de Sociétés nationales à la suite du webinaire tenu en janvier 2026, et met l'accent sur la nécessité pour le Mouvement de faire entendre une voix collective sur l'importance de faire respecter le DIH. La Commission permanente remercie les Sociétés nationales qui ont lancé le processus en faisant part de leurs préoccupations à ce sujet.

En outre, la Commission permanente entend offrir au Conseil des Délégués un espace de dialogue et de réflexion constructifs entre les différentes composantes du Mouvement à travers la commission « Aborder le présent : Façonner le Mouvement de demain », qui aboutira à une proposition de valeur pour le Mouvement, sur laquelle ce dernier se fondera pour préparer la XXXV^e Conférence internationale.

La Commission permanente espère par ailleurs que le Conseil des Délégués sera l'occasion pour le Mouvement de démontrer son unité autour de ses Principes fondamentaux, mais aussi la complémentarité de ses composantes pour renforcer l'impact collectif et prioriser l'aide là où les besoins sont les plus pressants grâce à une gestion efficace des ressources, conformément à l'esprit de l'Accord de Séville 2.0.

La Commission permanente a supervisé les différentes phases préparatoires et approuvé la publication des documents du Conseil des Délégués, tout en fournissant des orientations sur la note de synthèse qui ont conduit à l'élaboration de résolutions, ainsi qu'un ordre du jour provisoire détaillé. Les membres ont également assisté aux différents webinaires organisés afin de préparer le Conseil des Délégués, et la présidente s'est adressée aux Sociétés nationales pour les encourager à participer tout au long du processus et à faire part de leurs points de vue.

Au moment de la rédaction du présent rapport, la Commission permanente note que d'autres résolutions et documents pourraient encore voir le jour. Comme à l'accoutumée, la Commission permanente est restée attentive aux décisions concernant la participation d'observateurs et d'invités, la désignation des responsables et les manifestations parallèles à inclure dans le programme.

Préparation de la XXXV^e Conférence internationale

La mise en œuvre des textes issus du Conseil des Délégués de 2026 renforcera l'impact collectif du Mouvement dans un monde en mutation. Elle marquera également un jalon important en vue de la XXXV^e Conférence internationale et positionnera fermement le Mouvement auprès des États parties aux Conventions de Genève en tant que partenaire fiable, fort à la fois d'une portée mondiale et d'une présence locale.

La Commission permanente, en tant qu'organe chargé de préserver la cohérence et l'alignement stratégique du Mouvement, est déterminée à travailler avec toutes les composantes du Mouvement pour réfléchir à son avenir dans la perspective de la prochaine Conférence internationale.

3) ENCOURAGER L'HARMONIE AU SEIN DU MOUVEMENT, EXAMINER LES QUESTIONS D'INTÉRÊT COMMUN ET POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DES RÉSOLUTIONS

Les présidentes de la Commission permanente, de la Fédération internationale et du CICR ont uni leurs voix dans des messages publiés à l'occasion de la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge célébrée le 8 mai. Ces messages ont été diffusés dans l'ensemble du Mouvement sur le thème « Du côté de l'humanité » en 2025 et « Unis dans l'humanité » en 2026.

La Commission permanente a examiné les progrès accomplis en matière d'harmonie, de coordination et d'intégrité au sein du Mouvement. Lors de ses réunions, elle a régulièrement reçu des rapports de situation sur la mise en œuvre de l'Accord de Séville 2.0, de la Déclaration sur l'intégrité du Mouvement et du Protocole d'accord entre le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien.

Anniversaires du Mouvement en 2028

2028 sera une année d'une importance exceptionnelle pour le Mouvement car elle constituera un moment institutionnel et symbolique unique pour marquer quatre étapes historiques majeures :

- le bicentenaire de la naissance d'Henry Dunant (le 8 mai 1828) ;
- le centenaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, tel qu'il est formellement structuré par ses premiers statuts (XIII^e Conférence internationale à La Haye en octobre 1928) ;
- le centenaire du Conseil des Délégués ;
- le centenaire de la Commission permanente.

Ces commémorations sont une occasion de réflexion, de dialogue et de renouveau. Le Mouvement devrait faire en sorte que 2028 soit un moment important, non seulement en tant qu'année commémorative, mais aussi en termes de réaffirmation stratégique, pour préserver la pertinence du Mouvement dans cette nouvelle ère, influencer la communauté internationale et mettre en avant l'importance de notre présence en tant qu'ambition collective pour l'avenir.

La Commission permanente, avec le soutien du CICR et de la Fédération internationale et en partenariat étroit avec les Sociétés nationales, y compris leurs volontaires et leur personnel,

souhaite travailler autour d'un récit commun allant du mondial au local, qui relie notre histoire à notre action présente et future.

Le Conseil des Délégués de 2026 offre une excellente occasion pour commencer à mobiliser toutes les composantes du Mouvement et favoriser une appropriation commune de la marche vers la commémoration de ces anniversaires, afin de donner l'élan nécessaire à la XXXV^e Conférence internationale.

4) VERS UN CADRE DE POLITIQUE DU MOUVEMENT

La Commission permanente a continué de faire progresser l'initiative relative à un cadre de politique du Mouvement, en s'attachant en particulier à améliorer l'accessibilité des résolutions du Mouvement. Entre 2024 et 2026, l'accent a été mis sur l'amélioration de l'accès aux résolutions existantes grâce à la mise en place d'une plateforme en ligne qui facilitera la recherche, la consultation et l'utilisation des documents de politique générale du Mouvement. Ces travaux jettent les bases d'une approche plus harmonisée de la gestion et du cycle de vie des résolutions et des politiques du Mouvement.

Pour soutenir cet effort, le groupe de travail sur le cadre de politique du Mouvement, composé de membres de la Commission permanente et présidé par M^{me} Helen Durham, succédant à M. George Weber, a continué de travailler et de conseiller la Commission permanente sur la voie à suivre. Un groupe de référence, composé de représentants des Sociétés nationales, de la Fédération internationale et du CICR, a également été créé pour veiller à ce que toutes les composantes du Mouvement puissent participer pleinement au projet. Il s'est réuni trois fois entre 2024 et 2026. Des consultations ont été menées par différents moyens tout au long de cette période, notamment à l'aide d'un questionnaire destiné à l'ensemble du Mouvement. Ces activités ont fourni des données empiriques qui ont permis de cerner à la fois les atouts du système politique actuel et les possibilités d'amélioration.

Résultats des consultations menées à l'échelle du Mouvement

Le processus de consultation a suscité une forte participation dans l'ensemble du Mouvement et permis d'obtenir des éclairages de différentes perspectives organisationnelles et régionales. Les conclusions se fondent essentiellement sur un questionnaire qui a reçu plus de 100 réponses de Sociétés nationales, du CICR et de la Fédération internationale, complété par des entretiens semi-structurés, des consultations et des discussions avec des représentants du Mouvement tout au long de la période considérée dans ce rapport. Les thèmes qui se sont dégagés de ces échanges concordaient largement avec les résultats de l'enquête. Tout indique que les résolutions restent très appréciées en tant que références stratégiques à l'échelle du Mouvement. Dans le même temps, leur utilisation a été généralement décrite comme occasionnelle plutôt que systématique, ce qui suggère un décalage entre l'adoption de résolutions et leur intégration dans une pratique institutionnelle cohérente.

Les consultations ont également mis en lumière plusieurs défis, notamment des difficultés à localiser les documents, les incertitudes concernant le statut et la validité des résolutions, la complexité du langage et de la structure des documents, l'incohérence de la terminologie et l'insuffisance de l'appui à la mise en œuvre. Beaucoup ont également souligné l'absence de mécanismes efficaces de suivi de la mise en œuvre, de suivi des progrès et de compréhension des relations entre les différents instruments d'action.

Parmi les répondants qui ont indiqué disposer d'un système ou d'un processus permettant d'identifier et de suivre les résolutions, la plupart a décrit des dispositifs reposant sur des points focaux, des organes de gouvernance ou des départements individuels plutôt que sur des systèmes institutionnels centralisés. Bien que les structures de gouvernance aient souvent été

impliquées, la mise en œuvre n'a pas toujours été intégrée aux processus de planification, de suivi et de compte rendu de l'organisation.

Par conséquent, pour les répondants, la priorité réside dans la mise en place d'un registre numérique centralisé et consultable, et ils se sont engagés à contribuer à la prochaine étape de l'initiative.

Accessibilité

Sur la base de ce qui précède, les travaux se sont concentrés sur l'accessibilité des résolutions et des instruments de politique du Mouvement. En juin 2025, la Commission permanente a approuvé le cadre des travaux de la prochaine phase de développement d'une plateforme dédiée et, à cette fin, a noué un partenariat avec les Archives du CICR. Tout au long de la période considérée, la Commission permanente a continué de superviser le projet par l'intermédiaire de son groupe de travail et de son équipe de projet, en veillant à ce qu'il soit conforme aux objectifs convenus et aux buts plus généraux de l'initiative relative au cadre de politique du Mouvement. Une attention particulière a été accordée aux besoins des Sociétés nationales exprimés lors des consultations, en particulier la demande d'une ressource plurilingue, conviviale et consultable, qui permette de trouver et de comprendre plus facilement les instruments de politique du Mouvement.

En mai 2026, conformément à la recommandation du Groupe de travail sur le cadre de politique du Mouvement, la Commission permanente a approuvé l'intégration de la plateforme sur les décisions du Mouvement au programme de sauvegarde des archives du CICR. Cette décision devrait renforcer la durabilité, l'appropriation institutionnelle et l'alignement sur les initiatives plus vastes de gestion des connaissances et d'archivage.

Processus

La Commission permanente a également poursuivi ses travaux sur le renforcement du processus même d'élaboration des politiques. Les consultations ont confirmé la nécessité de clarifier les différents types d'instruments de politique du Mouvement, leur objet et leurs liens avec les résolutions et autres documents normatifs.

Dans ce contexte, les travaux ont progressé en vue de l'élaboration d'un glossaire des termes relatifs aux instruments de politique, destiné à permettre une interprétation commune de la terminologie. Des progrès ont également été réalisés dans les travaux préparatoires sur les éléments stratégiques d'une future architecture permettant de gérer l'ensemble du cycle de vie des résolutions. Ces efforts visent à améliorer la cohérence, la transparence et la qualité des futurs processus d'élaboration des politiques et à favoriser une mise en œuvre plus efficace et l'apprentissage institutionnel dans l'ensemble du Mouvement.

Principales réalisations au cours de la période 2024–2026

Au cours de la période considérée, la Commission permanente a :

- conduit des consultations mondiales, notamment au moyen d'un questionnaire destiné à l'ensemble du Mouvement ;
- identifié les priorités pour améliorer l'accessibilité, la facilité d'utilisation, la mise en œuvre et le suivi des politiques du Mouvement ;
- fait progresser le développement de la plateforme en ligne dédiée aux décisions du Mouvement en tant qu'outil central pour l'accessibilité, la recherche et l'apprentissage institutionnel ;
- intégré le projet de plateforme sur les décisions du Mouvement au programme de sauvegarde des archives du CICR afin de soutenir la durabilité ;

- poursuivi l'élaboration d'un glossaire des termes relatifs aux instruments de politique du Mouvement.

La Commission permanente reste déterminée à travailler en étroite collaboration avec les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale pour mener à bien les prochaines étapes de l'initiative relative au cadre de politique du Mouvement, conformément aux objectifs énoncés dans la résolution 9 du Conseil des Délégués de 2024.

Au cours du prochain cycle, les travaux seront axés sur d'autres actions concrètes visant à inciter les utilisateurs à trouver, comprendre, interpréter et mettre en pratique les décisions du Mouvement. En outre, d'autres travaux seront axés sur le système structuré qui organise la façon dont les politiques sont élaborées, mises en œuvre, réexaminées et mises à jour.

5) DISTINCTIONS DECERNEES PAR LE MOUVEMENT

Le Groupe conjoint d'examen des candidatures, présidé par M. Wang Ping, vice-président, a poursuivi ses travaux sur le cadre réglementaire régissant les distinctions décernées par le Mouvement.

Médaille Henry Dunant 2026

La Commission permanente est chargée d'attribuer la Médaille Henry Dunant et le Prix pour la paix et l'humanité et de désigner les lauréats conformément au Règlement de 2022 et aux lignes directrices de 2020 relatives à l'attribution de cette distinction.

La Commission permanente a exprimé sa reconnaissance à l'égard des Sociétés nationales et de ses membres pour avoir soumis des candidatures de haute qualité pour les distinctions décernées par le Mouvement en 2026.

En reconnaissance de leurs services exceptionnels et de leur grand dévouement à la cause de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Commission permanente a décidé à l'unanimité de décerner la Médaille Henry Dunant 2026 à deux personnes (par ordre alphabétique) :

- M. Milton Chaverri, du Costa Rica ;
- M^{me} Jumana Qwaider, de Palestine.

Il est toutefois regrettable qu'il y ait un déséquilibre persistant en ce qui concerne la représentation des femmes et des régions dans les candidatures reçues. La Commission permanente réaffirme son engagement à promouvoir plus efficacement la diversité et l'inclusion dans le processus de candidature et de remise des prix et à faire respecter les normes les plus élevées en matière d'intégrité et d'éthique. Le Groupe conjoint d'examen des candidatures a été chargé d'étudier des moyens innovants de promouvoir les prix, d'accroître leur visibilité et leur impact et de favoriser l'équilibre entre hommes-femmes et la diversité. Il présentera ses recommandations à la Commission permanente lors de sa prochaine réunion, mi-2027.

Prix pour la paix et l'humanité 2026

La Commission permanente a décidé à l'unanimité de décerner le Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité 2026 à une Société nationale, qui sera annoncée lors du Conseil des Délégués, en reconnaissance de sa contribution active à l'avènement d'un monde plus pacifique à travers son action humanitaire et la diffusion des idéaux du Mouvement.

6) QUESTIONS FINANCIÈRES

La Commission permanente continue d'assumer les responsabilités qui lui incombent, notamment la préparation des réunions statutaires – en particulier le Conseil des Délégués de 2026 – ainsi que l'élaboration d'un programme de travail visant à renforcer l'unité du Mouvement et sa capacité collective à mener à bien sa mission humanitaire.

La Commission permanente s'est constamment efforcée, en tant que principe de travail, de maintenir un budget aussi faible que possible. Son budget 2025 a été intégralement couvert par des contributions volontaires des Sociétés nationales, de la Fédération internationale et du CICR. En 2026, les difficultés financières rencontrées par le Mouvement ont entraîné une réduction des contributions tant du CICR que de la Fédération internationale. En conséquence, la Commission permanente s'est résolue à puiser dans ses réserves pour couvrir une partie de son budget 2026.

La Commission permanente tient à exprimer sa profonde reconnaissance aux Sociétés nationales, au CICR et à la Fédération internationale pour leur soutien financier sans lequel elle n'aurait pas pu accomplir son mandat et ses fonctions.

La Commission permanente a également bénéficié d'un soutien inestimable en matière de ressources humaines : M^{me} Margareta Ottosson, de la Croix-Rouge suédoise, a été détachée à 50 % en tant que responsable du projet relatif au cadre de politique du Mouvement en 2025 et 2026, et M^{me} Eva Calvo, de la Croix-Rouge espagnole, en tant que conseillère de la présidence à plein temps.

La Commission permanente reste déterminée à faire en sorte que son travail soit aussi efficace que possible en se donnant les moyens de s'acquitter pleinement de son rôle et de ses responsabilités. Dans ce contexte, elle a procédé à un examen de ses dépenses et amélioré sa politique budgétaire.

La Commission permanente réitère sa profonde gratitude à l'égard des Sociétés nationales des pays suivants, qui ont apporté leur généreuse contribution à son budget pour la période considérée (2025 et 2026) :

Afghanistan	Estonie	Malawi
Albanie	Éthiopie	Mali
Andorre	Finlande	Monaco
Antigua-et-Barbuda	France	Monténégro
Autriche	Allemagne	Maroc
Bahreïn	Grèce	Myanmar
Belgique	Grenade	Pays-Bas
Bulgarie	Guinée	Nouvelle-Zélande
Cambodge	Honduras	Norvège
Canada	Irak	Pakistan
Tchad	Irlande	Palaos
Chine	Israël	Palestine
Colombie	Italie	Pologne
Îles Cook	Japon	Qatar
Costa Rica	Jordanie	Roumanie
Croatie	Corée	Saint-Marin
Chypre	Koweït	Serbie
République tchèque	Lettonie	Soudan du Sud
Danemark	Libéria	Espagne
Dominique	Libye	Suède
République dominicaine	Liechtenstein	Suisse
Équateur	Luxembourg	Thaïlande

Turquie
Turkménistan

Royaume-Uni
États-Unis

7) CONCLUSION

La Commission permanente accueille avec intérêt les remarques et les questions concernant ce rapport. Elle se réjouit en particulier à la perspective d'associer toutes les composantes du Mouvement à la poursuite de l'élaboration de l'initiative relative au cadre de politique du Mouvement.

Pour l'avenir, la Commission permanente souhaite vivement travailler en étroite collaboration avec toutes les composantes du Mouvement – 191 Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale – pour concevoir un Conseil des Délégués 2028 et une XXXV^e Conférence internationale aussi inclusifs et qu'efficaces.

Pour de plus amples informations, merci d'envoyer un courriel à l'adresse : standing.commission@standcom.ch.